|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS |  |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/523** | Le24 janvier 2011 |

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des
radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la
Commission d'études 1 des radiocommunications et à la Commission spéciale
chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet**:  **Commission d'études 1 des radiocommunications**

* **Approbation d'une nouvelle Question UIT-R et d'une Question UIT-R révisée**
* **Suppression d’une Question UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/300 du 15 octobre 2010, un projet de nouvelle Question UIT-R et un projet de Question UIT-R révisée ont été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT‑R 1‑5 (§ 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d’une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 14 janvier 2011.

Les textes des Questions approuvées sont joints pour votre information (Annexes 1 et 2) et seront publiés dans la Révision 2 du [Document 1/1](http://www.itu.int/md/R07-SG07-C-0001/en) qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 1 des radiocommunications. La Question UIT-R supprimée se trouve dans l’Annexe 3.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Question UIT-R 235/1

Évolution du contrôle des émissions radioélectriques

 (2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que le contrôle des émissions est un élément essentiel de la gestion du spectre;

b) que les technologies et systèmes de radiocommunication évoluent constamment et rapidement;

c) qu'il faut étudier, entre autres technologies, l'incidence des systèmes de radiocommunication définis par logiciel et des systèmes de radiocommunication cognitifs sur le contrôle des émissions;

d) que toute évolution des activités de contrôle des émissions a une incidence sur les administrations;

e) que les Recommandations et Rapports de l'UIT-R de la série SM ainsi que le Manuel de l'UIT sur le contrôle du spectre radioélectrique contiennent de nombreuses informations sur le contrôle des émissions produites par les technologies et systèmes de radiocommunication existants;

f) qu'il peut être nécessaire d'évaluer les systèmes existants de contrôle des émissions (y compris les stations fixes, mobiles et transportables) en ce qui concerne leur capacité à contrôler les nouvelles technologies et les nouveaux systèmes de radiocommunication;

g) que l'amélioration des équipements de contrôle des émissions permet de renforcer l'efficacité du processus de gestion du spectre;

h) que, compte tenu du volume croissant des données collectées relatives aux émissions, il faut peut-être adapter l'organisation et les techniques de contrôle des émissions,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

**1** Quels sont les nouveaux éléments à prendre en considération pour le contrôle des systèmes de radiocommunication basés sur de nouvelles technologies?

**2** Quelles nouvelles solutions peuvent être nécessaires en termes d'organisation, de procédures et d'équipements pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?

**3** Quels sont les besoins des administrations afin de mettre en œuvre les nouvelles solutions pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?

décide en outre

**1** que les résultats de ces études doivent être inclus dans une/des Recommandation(s) et/ou dans un/des Rapport(s);

**2** que ces études devraient être achevées d'ici à 2013.

Catégorie: S3

Annexe 2

QUESTION UIT-R 221-2/1

Compatibilité entre systèmes de radiocommunication et systèmes
de télécommunication à haut débit utilisant le réseau
d'alimentation électrique câblé

(2000-2007-2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que le réseau d'alimentation électrique continue d'être utilisé pour la télémesure ou la télécommande à faible débit binaire dans les bandes d'ondes kilométriques;

b) que le réseau d'alimentation électrique n'est généralement pas conçu ni installé de manière
à réduire le plus possible les rayonnements RF;

c) que l'on met au point actuellement de nouveaux systèmes de télécommunication qui fonctionneront à des débits binaires allant jusqu'à 1 Gbit/s sur des fréquences porteuses comprises dans les bandes d'ondes décamétriques, métriques et décimétriques;

d) que les rayonnements qui peuvent être émis par ces systèmes risquent d'avoir des effets
sur l'utilisation des systèmes de radiocommunication, notamment dans les bandes d'ondes kilométriques, hectométriques, décamétriques, métriques et décimétriques,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

**1** Quels sont les niveaux de rayonnement acceptables émis par les systèmes de télécommunication utilisant le réseau d'alimentation électrique câblé pour ne pas nuire à la qualité de fonctionnement des systèmes de radiocommunication?

décide en outre

**1** que les résultats de ces études devraient être inclus dans une/des Recommandation(s) et/ou dans un/des Rapport(s);

**2** que ces études devraient être achevées d'ici à 2011.

Catégorie: S1

Annexe 3

Question UIT-R supprimée

| Question UIT-R | Titre | Catégorie | Date de la dernière approbation |
| --- | --- | --- | --- |
| [219/1](http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG01.219/fr) | Téléaccès aux équipements de contrôle des émissions radioélectriques d'autres administrations | S2 | 2000 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_